

# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 16 Dhoulhajja 1447  
2 Juin 2026

N° 63

42<sup>ème</sup> année

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

### Sommaire

<b>Gestion de Sociétés</b>	
Homologation de résolutions .....	1576
<b>Fonds de Commerce</b>	
Vente et location de fonds de commerce.....	1577
<b>Associations, Partis, Syndicats et Syndics</b>	
Constitutions .....	1579
<b>Actes Judiciaires</b>	
Ventes aux enchères publiques .....	1579
Avis aux créanciers.....	1587
<b>Convocations</b>	
Sociétés anonymes .....	1587
Autres sociétés .....	1593
<b>Actes Administratifs</b>	
Avis au public .....	1595
<b>Divers</b>	
Avis au public.....	1596
Rectificatifs .....	1596

# GESTION DE SOCIETES

## Homologation de résolutions

### SOCIETES ANONYMES

#### Société des Boissons de Tunisie

#### Société Anonyme

**Au Capital Social de 20 350.000 DT**

**N° CNSS : 60808/86**

**Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0003522L**

**Code Fiscal : 003522/L/A/M/000**

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le mercredi 31 mars 2026 au siège de la société à Djerba, enregistré à la recette des finances de Médenine le 06 mai 2026 sous le n°26702741, quittance n°M046961, dont un exemplaire a été déposé au greffe du Centre National du Registre des Entreprises auprès le Tribunal de première instance de Médenine le 22/05/2026 sous le n°202662879, il a été approuvé à l'unanimité ce qui suit :

- Le rapport du conseil d'administration relatif à la gestion 2025.
- Les états financiers de l'exercice 2025.
- Les opérations et conventions qui entrent dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.
- De donner quitus entier aux membres du conseil d'administration.
- La proposition du conseil relatif à l'affectation des bénéfices.
- Les états financiers consolidés du groupe Société des Boissons de Tunisie relatifs à l'exercice 2025.
- Le renouvellement des membres du conseil d'administration pour la période de 3 ans (2026 - 2027 - 2028) et qui sont :

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunis - Tunis (SFBT).
  - La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique - Tunis (SPDIT).
  - La Société Innovation Packaging Technologies - Médenine (INPACKT).
  - La Société d'emballage en aluminium et boissons gazeuses - Tunis (SEABG).
  - La Société Tunisienne des boissons de L'ouest - Kasserine (STBO).
  - Monsieur Romdhane RAHLI - Midoun Djerba.
  - Monsieur Hamdane LABBASSI - Midoun Djerba.
- 2026R01727SANB2

### NOTICE LEGALE

**Augmentation du capital de 30 000 000 DT à 35 000 000 DT**

**Société Assurance ZITOUNA TAKAFUL**

**Société anonyme faisant appel public à l'épargne**

**Au capital Social de 30.000.000 DT**

**Divisé en 30 000 000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune**

**Sise au Boulevard qualité de la Vie, ZITOUNA TAKAFUL Building, les jardins de Carthage 1090 Tunis**

**Identifiant unique : 1183749 M**

**Affiliation CNSS : 311689-28**

La société a pour objet l'assurance et la réassurance vie et non vie.

La durée de la société est fixée à 99 ans.

Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux Assemblées Générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

Chaque membre de l'Assemblée Générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- Les réserves statutaires.

Le produit de la liquidation après règlement du passif et des charges de la société est employé à amortir complètement le capital, le surplus est réparti entre les actionnaires.

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 avril 2026 enregistré à la recette d'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er bureau à Tunis le 13/05/2026 sous le n°26501725 quittances n°4086, dont un exemplaire original a été déposé au registre national des entreprises, le 19/05/2026 sous le n° 14210, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société ZITOUNA TAKAFUL d'un montant de cinq millions (5 000 000) de dinars en numéraires, pour le porter de trente millions (30 000 000) de dinars, entièrement libérés, à trente-cinq millions (35 000 000) de dinars.

Cette augmentation s'effectuera, sans prime d'émission, par la création de cinq millions (5 000 000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale d'un (1) dinar chacune, émises au prix unitaire d'un (1) dinar par action, à souscrire et à libérer intégralement à la souscription.

Les cinq millions (5 000 000) d'actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2026 et seront soumises à toutes les dispositions statutaires. Elles seront immédiatement assimilées aux actions anciennes.

La souscription aux 5 000 000 actions nouvelles sera réservée aux actionnaires de la société ZITOUNA TAKAFUL, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

- Les détenteurs d'actions anciennes pourront souscrire à titre irréductible au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (1) action nouvelle pour six (6) anciennes.

- En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auront pas été souscrites à titre irréductible.

- Les actions non souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital, et dans la limite de leurs demandes et du nombre d'actions non souscrites à titre irréductible.

- Si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne au moins trois quart (¾) du montant de l'augmentation envisagée

- Les fonds provenant des versements seront déposés à la BANQUE ZITOUNA agence Centrale, dans un compte indisponible ouvert au nom de la société ZITOUNA TAKAFUL sous le N° 25 000 000 0001616652 50.

- La période de souscription est fixée à quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de publication de la présente notice d'augmentation de capital au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription.

2026R01734SANB2

---

## **SOCIETES COMMUNAUTAIRES**

### **Avis**

Le Conseil d'Administration de la Société Communautaire Locale Al Khayr wel Baraka sis à la princesse des montagnes Kesra, s'est réuni à son siège sis à Bouabdallah le 22 mars 2026.

Au cours de cette assemblée, Madame Rim Hamassi, titulaire de la carte d'identité nationale n°09928730, a été élue Présidente du Conseil d'Administration de ladite société et a été investie de tous les pouvoirs nécessaires pour accomplir toutes les opérations financières et administratives relatives à la société.

Le procès-verbal de l'assemblée a été enregistré auprès de la Recette des Finances le 07/04/2026 sous le numéro 26700872.

Une copie originale du procès-verbal de l'assemblée a été déposée au Registre national des entreprises en date du 07/04/2026.

2026S00694SODB2

---

## **FONDS DE COMMERCE**

### **Ventes de fonds de commerce**

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous-seing privé et enregistré à la recette des finances le 27/04/2026 sous le numéro 26201577 (reçu n°11024770) Monsieur Mourad Mansouri a vendu à Madame Sirine Chebi tout le fonds de commerce lui appartenant sis à Résidence «Khalifa 1», Médina eljadida - Ben Arous. Cette vente a été publiée au journal Echourouk le 17/05/2026.

Les oppositions ne sont pas acceptées après l'expiration du délai de 20 jours à partir de la date de cette publication, et elles doivent être faites à l'adresse du fonds de commerce vendu.

2026R01699FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu du contrat de vente en date du 25/03/2026 enregistré le 10/04/2026 à la recette des finances de jammel sous le n° d'enregistrement 26200816 et le n° de quittance M032245, Mme zayneb mlouka CIN

n°04069661, représentée dans ce contrat par Mr jabeur souki CIN 04007712 par la procuration en date du 02/01/2025 a vendu à la Sté BE SPICY SRL représentée dans ce contrat par walid ben omar CIN 14007706 tout le fonds de commerce situé à l'avenue Habib Bourguiba zaouit kintech jammel, dont l'objet café catégorie A.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus mentionnée, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de la présente annonce dans le JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah du 05/05/2026.

2026S00735FCCC2

---

### **Avis**

Par acte sous-seing privé daté du 19/04/2024 enregistré à la recette des finances de Tunis quittance n°M035966 Enrt 24201280 du 30/04/2024, Karim ben ahmed Gaalich a cédé le FC (vente des vêtements) sis à la cité commerciale hsan sassi de ksar hlel n°31 à madame Hassiba chaih au compte de fils Mohammed Aziz boubaker.

Les oppositions seront faites au local du fonds de commerce dans un délai de vingt jours de la date de publication au JORT

Cette annonce a été publiée le 08/04/2026 aux journaux le Quotidien et الشروق.

2026S00741FCCC2

---

### **Avis**

Par acte sous-seing privé daté du 07/04/2026 enregistré à la recette des finances de Ksibet el mediouni quittance n°M016840 EN26200607 du 19/04/2026, Youssef ben fredj Titech a cédé le FC (vente fast-food) sis à la place de légumes Ksibet el mediouni à Naiim ben lotfi ben Fadhl.

Les oppositions seront faites au local du fonds de commerce dans un délai de vingt jours de la date de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée le 23/05/2026 aux journaux le Quotidien et الشروق.  
2026S00742FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé le 20/5/2026 enregistré à la recette des finances d'Enfidha le 20/05/2026 quittance N°M033667 enregistrement N°26200915 Monsieur isam Ben khelifa demeurant à Echgarnia Enfidha. Sousse Titulaire de la C.I.N N°05552923 a vendu à la Société les frères Ben Zaid Sarl en cours de constitution représentée par Monsieur Housem Ben zaid demeurant à Cité Ettahir Enfidha Sousse Titulaire de la C.I.N N°12906098 le Fonds de commerce Boulangerie - Pâtisserie située à la Rue Haffouz Immeuble Toukabri Enfidha.

Toutes les oppositions sur le prix de vente sont déposées au domicile élu chez Maître Hichem Hadj Mabrouk Avocat à l'Avenue Ibn Eljazar Sousse.

Cette annonce a été publiée au Journal Echourouk le 23/05/2026.

2026S00747FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Monsieur Omar ben Kamel Gaaia titulaire de la CIN 08437649 a vendu la totalité de son fonds de commerce sis à l'avenue 20 mars Hammam Sousse, à monsieur Killani ben Khalifa Farjallah titulaire de la CIN 07672596, par acte sous seing privé en date du 4/5/2026 enregistré à la recette des finances Hammam Sousse le 18/05/2026 quittance N°60956, enregistrement N°26203100. Les oppositions seront faites entre les mains de l'acquéreur sis à l'avenue 20 mars hammam Sousse.

Cette annonce est publiée au journal la Presse du 27/5/2026.

2026S00750FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte ssp en date du 12/5/2026 enregistré à MONASTIR le

21/05/2026 Q n°M046318 N° d'enreg 26203774 Mr ABDELHAMID BEN ABDALLAH a vendu à Mr MEJDI MARZOUK le F-C du local de commerce sis au deuxième quartier Monastir.

Les oppositions seront Envoyées à l'adresse du F.C dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis est paru au journal El Chourouk le 2/6/2026.

2026S00755FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé avec signature légalisée le 25/05/2026 et enregistré à la recette des finances route de Tunis à Sfax le 26/05/2026 sous le n°26202305 reçu n°M061371, Mr KARIM BEN MOHAMED BEN BACHIR REKIK domicilié à route Mahdia km 1 Sfax titulaire de la C.I.N n°08875511, inscription rne 1600184X, a vendu à SANA BENT FARHAT BEN ALI BENDAOUAD domiciliée à route GREMDA km 2 rue hachicha n°758 Sfax titulaire de la C.I.N n°08756038, la totalité du fonds de commerce, sis à la route Mahdia km 0.5 avenue baghdad n°3 imm marrekchi Sfax destiné pour lavage et accessoires de voitures.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du rédacteur du contrat de vente du fonds de commerce Maître FENDRI ABDERRAHMEN sis au 12 Rue Salem harzallah 3000 Sfax où une copie de l'acte de vente a été déposée, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la présente publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assabah et le Temps en date du 30/05/2026.

2026X00823FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté le 21/05/2026, enregistré à la R.F de diar el wafa SFAX le 22/05/2026

quittance n°M053512 enregistrement n°26202102 rédigé par maître Ayadi Mohamed avocat à Sfax, Monsieur Masmoudi Ramzi cin n°11094522 M.F : 15834321, a vendu à Monsieur Werguemi Hamza cin n°11115626 le F.C qui consiste au commerce d'alimentation générale au détail sis à la route el AIN Km 2.5 Polyclinique El Alya Sfax médina.

La vente englobe les éléments corporels et incorporels.

Toutes personnes voulant former opposition au paiement du prix du F.C durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser au vendeur sis à rue cité el Habib rue el Manzah N°105 Sfax médina où est déposée une copie légale du contrat de vente.

Cet extrait est publié au quotidien Essabeh le 26/05/2026 N° 24588P14.

2026X00824FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 23/05/2026 et enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzite Sfax le 26/05/2026 quittance N°043360M; STE COMPTOIR CHERIF OUTILLAGE GENERAL ET EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTIONS; Identifiant unique 1864379V demeurant à la route de Tunis Km 11 Sfax a vendu à la STE BRICO UNIVERS TUNISIE; Identifiant unique 1982626Z demeurant à la route de Tunis Km 11 Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité en quincaillerie et vente de matériaux de constructions demeurant à la route de Tunis Km 11 Sfax. Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Borchani Walid dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT à son adresse située 73 Av Hédi Chaker Sfax.

La publication de cette vente a eu lieu dans deux journaux; le Temps et Assabeh du 30/05/2026.

2026X00829FCCC2

### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 04/03/2026 enregistré à la recette des finances MANOUBA le 06/03/2026 sous le n°26200984 quittance n°M022004, monsieur HOSNI Nasseur a vendu à monsieur DJELASSI Mohamed, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que restaurant dans le local situé à Cité des oranges, n°42 bis manouba, au prix de quatre mille huit cent dinars (4800.000D).

Toute opposition doit être déclarée dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur dans le local situé à Cité des oranges, n°42 bis manouba,

Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk, en date du 06/05/2026.

2026401879FCCC2

---

### **Location gérance libre**

#### **Location d'un fonds de commerce**

##### **«Gérance Libre»**

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 04/05/2026, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 14/05/2026 sous N°26301629 Quittance n°M001985, la société «Hôtel Ksar» S.A, (Identifiant Unique n° : 0010589Z), représentée par son représentant légal, l'administrateur judiciaire M. Ismail Sbaili, titulaire de la CIN n°02066826, nommé en vertu d'une décision rendue par la Chambre commerciale du Tribunal de première instance de Sousse 1, affaire n° 201/15 en date du 03/06/2024, a loué à la société «Aroussia Prestige» Sarl, en cours de constitution, représentée par sa gérante Madame Lamia GOUIDER, titulaire de la CIN n°05539279, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Centre de Santé et Bien être, sis au local à l'intérieur de l'Hôtel El Ksar sis à la Route touristique - Khézama Est- Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels.

Pour une durée d'un (1) an renouvelable du 04/05/2026 au 03/05/2026. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2026S00746FCCC3

---

## **ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS**

### **Constitutions**

#### **Syndicat des copropriétaires de l'Immeuble (Amira)**

##### **Route Tunis km 10 Lotissement Al Ons - Sfax**

En vertu du PV de l'AGO de l'Immeuble (Amira), du 28 Mars 2026 enregistré à la recette des finances Route Tunis Sakit Ezzit - Sfax le 08 Mai 2026 sous le n°26701599 quittance n°M039301 le syndicat des copropriétaires de l'Immeuble (Amira) est constitué, situé à la Route de Tunis km 10 Lotissement Al Ons - Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :  
Mr Mohamed Triki : Président du syndicat.

Mme Asma Ben Mansour : Trésorière.

Mr Haytham Chakroun : Membre.

Mr Mohamed Samet : Membre.

Mr Sami Frikha : Membre.

Mr Sofien Ellahami : Membre

Le syndicat des copropriétaires Immeuble (Amira) entame ses travaux officiellement à partir de la date de sa constitution.

2026X00830APSF1

---

## **ACTES JUDICIAIRES**

### **Ventes aux enchères publiques**

### **Vente aux enchères publiques**

**Maître Afef Saidain**

**Avocat poursuivant**

**Rue d'Algérie Sousse**

**Matricule fiscal 1074597 /G**

Les saisissants : Anis, Helmi et Ines fils Abdeljalil Ben Azouz Kasraoui demeurant rue Bechir Sfar hammam Sousse.

Partie saisie : Nacer Kasraoui demeurant 47 rue bechir sfar hamam Sousse.

L'Immeuble saisi présente l'immeuble non immatriculé terrain nu sur lequel est édifée une maison ancienne semi construite composée de 2 parties la première comprend un auvent couvert ainsi qu'une cour menant à la seconde partie constituée d'une maison arabe, l'accès à l'immeuble se fait par l'entrée principale à travers un passage couvert donnant sur une cour découverte comportant un escalier inférieur menant à une cave composée de 2 magasins en état de délabrement la cour donne également accès à une ancienne maison arabe au centre de laquelle se trouve un patio couvert entouré de plusieurs chambres et espaces. On accède à la maison arabe par une salle qui servait de cuisine et à côté se trouve les toilettes puis à une chambre sans fenêtres donnant par son ouverture à une salle de bain.

Du côté ouest du patio se situe une chambre principale ouvrant également sur une salle de séjour qui mène à une seconde chambre donnant sur un espace non couvert comprenant des toilettes ainsi qu'une petite cuisine avec un petit débarras.

La superficie totale de l'immeuble est 230 m<sup>2</sup> dont 128m<sup>2</sup> couverts l'immeuble est vide de toute préoccupation.

La mise à prix était déterminée à cent soixante-quinze mille huit cent cinquante dinars (175.850.000 d) selon l'expertise de Foued ben Mohamed sahbi hlal les frais sus.

Date et lieu de l'adjudication : lundi 29/06/2026 tribunal de 1ère instance Sousse 2 à partir de 8h30.

Visite des lieux tous les samedis de 9h à midi.

Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix au moins ou ceux munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2026S00739VEPA1

---

### **Vente aux enchères publiques d'un immeuble**

Une vente aux enchères publiques aura lieu le Mercredi 24-06-2026 à partir de 9h du matin au tribunal de première instance de Monastir.

Le poursuivant : STE de matériaux de construction M M T (RNE=1712001T) Siège Social rue Mohamed Khames Menzel Nour.

Le débiteur saisi : STE Mouna de commerce et Mouna Chouchen sis à cité Nozha Monastir.

L'avocat poursuivant : Maître HATEM BEN CHEIKH, avocat près de la cour de cassation, demeurant à complexe borj khefacha 3ème Etage Monastir.

L'immeuble saisi : Immeuble sis à cité stah jabeur Monastir se composant d'un rez-de-chaussée contenant un studio ouvrant sur la façade droite et un premier étage sous forme d'un appartement dont la superficie est de 120 m<sup>2</sup> et un deuxième étage sous forme d'un appartement d'une superficie aussi de 120 m<sup>2</sup>.

La mise à prix : est de deux cent quatre vingt quatorze mille sept cent dinars (294 700 000).

La visite de l'immeuble : aura lieu tous les dimanches de chaque semaine de 9h du matin à midi.

Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant Maître HATEM BEN CHEIKH, demeurant au complexe borj khefacha 3ème Etage Monastir.

2026S00745VEPA1

---

### **Vente aux enchères publiques**

#### **Maître Houda Boudhraa Ben Jha**

Poursuivant : Hassna khaled demeurant à Swessi, élisant domicile chez son avocate maître Houda

Boudhraa Ben Jha Imm. Ben Abderrahmen 1er étage Station Jammel Monastir.

Partie saisie : Mr Omar Ben El Fitouri Belhaj demeurant à Jneiha, Beni Hassen.

Avocat poursuivant : Maître Houda Boudhraa Ben Jha Imm. Ben Abderrahmen 1er étage Station Jammel Monastir.

L'immeuble saisi : Tout le terrain agricole objet du titre Foncier n°71608 Monastir composé des oliviers, composé de la parcelle n°150 et 147 sis à Jneiha, Beni Hassen, d'une superficie de 4274 mètres carrés.

La mise à prix : est de 60.360.000 outre les frais de poursuite.

Lieu et date de l'adjudication : le mercredi 24 Juin 2026 à 9 h et suivante devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Monastir sise à Monastir.

La visite de l'immeuble aura lieu toute la journée sur les lieux et sans conditions et pour se renseigner s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

Pour participer aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable et les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2026S00748VEPA1

---

### **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

#### **APRES DEDUCTION DE 40% SUR ORDRE DU TRIBUNAL**

Le poursuivant : Le Receveur des Finances adresse Route de Tunis - Sfax en sa qualité de comptable public chargé du recouvrement des deniers de l'Etat son adresse aux services de la Recette des Finances de la Route de Tunis km 1 Sfax.

Le débiteur saisi : Fakher Ben Tijani BEN MAHMOUD, Représentant commercial à la société "Youssef Phone" ayant son domicile Rue

Abderrahmen GHAFGUI Sfax titulaire de la carte d'identité n°05277196 inscrit au registre National des Entreprises sous le n°580842N.

L'avocat poursuivant : Maître Houcine Mabrouk, avocat à la cour de cassation, titulaire de matricule fiscal n°799249J/A/P/000 ayant son étude Rue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu, 3ème étage n°36 Sfax 3000.

Immeuble à vendre : L'immeuble se compose de l'appartement de logement ayant une superficie de 130 m<sup>2</sup> portant le n°54 situé au premier étage Escaliers "C" de la Résidence "Jardins Teniour" sise à la Route de Teniour km 1.5 Sfax objet du titre foncier n°123636 Sfax dénommé Jardins Teniour 38. Cet appartement se compose d'un hall d'entrée, son sol en marbre et son toit en staff, une salle de réception, son sol en marbre et son toit en staff comportant une porte du côté Sud menant à un balcon Sud couvert, une chambre de séjour, son sol en marbre et son toit en staff Comportant une fenêtre du côté Ouest, une première chambre à coucher, son sol en carrelages comportant une fenêtre du côté Sud se composant d'une salle de bain équipée, son sol en parterres comportant une petite fenêtre, une deuxième chambre à coucher son sol en carrelages et son toit en staff comportant une fenêtre du côté Sud, on trouve un placard mural du côté Nord, une troisième chambre à coucher son sol en carrelages et son toit en staff comportant une fenêtre du côté Sud, une cuisine, son sol en parterre et qui est équipée par les équipements sanitaires, les faïences et les boiseries comportant une fenêtre du côté Ouest, une porte du côté Sud menant à un préau Ouest couvert, une salle de bain équipée, son sol en parterres comportant une petite fenêtre du côté Est, une salle d'eau son sol en marbres comportant une petite fenêtre du côté Ouest.

Cet immeuble bénéficie du droit d'usage privé de l'espace voisin et du parking portant le n°11.

Mise à prix : cent soixante et onze mille six cent dinars (171 600,000 d) après déduction de 40%.

Date et lieu des enchères : La vente de l'immeuble précité sera faite à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax au plais de la Justice sis à la rue Abou Kacem Chebbi Sfax et ce le Lundi vingt neuf Juin deux mille vingt six (29/06/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble à vendre est possible tous les jours de la semaine au cours de l'horaire de travail.

Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter l'avocat poursuivant ayant son bureau Rue Habib Thameur immeuble l'Océan Bleu, 3ème étage bureau n°36 Sfax 3000 ou le greffe du tribunal de Première Instance de Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix par chèque certifié conformément à la loi.

Les enchères sont faites sur la base de la mise à prix précitée en sus des divers frais.

2026X00808VEPA1

---

### **Vente aux enchères publiques**

#### **A la suite d'une saisie immobilière**

Date et lieu de l'adjudication :

l'adjudication de l'immeuble sous indiqué au enchères publiques aura lieu le lundi 6 juillet 2026 (6/7/2026) à partir de 9 heures du matin à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 1 le numéro du dossier 6033.

Avocat Poursuivant :

Maître hammami nâomen avocat à la cour de cassation 12 rue Léopold Senghor immeuble karray 4ème étage n°5 Sfax.

Poursuivant :

Raouf, najiba, samira, kamilia, hedia et najwa fils bachir ben abdelkader jmal et kmar bent Mohamed turki, ben taher serra veuve Mohamed ben

bachir jmal, badis olfa et ousema héritiers Mohamed ben bachir jmal demeurants tous à Sfax domicile élu cabinet maître hammami nâomen avocat poursuivant 12 rue Léopold Senghor immeuble karray 4ème étage n°5 Sfax.

Les saisis :

Thameur, mounia, lamia fils bachir ben abdelkader jmal demeurants tous avenue aboukacem chebbi chihia Sfax.

Désignation de l'immeuble à vendre :

La totalité du terrain sis à la route taniour km 7 Sfax d'une superficie de 3243 m<sup>2</sup> clôturée de ces 4 cotés comprenant une villa ancienne et un garage elle est limitée de la quibla par les voisins derbel et kallel, de l'est les voisins meselmani et tounsi, et du sud les voisins kammoun jmal et mallek, de l'ouest le voisin mallek et une rue existante, l'entrée du terrain est de l'ouest ouvrant sur la rue goudronnée.

Mise à prix :

Neuf cent et onze mille dinars (911.000.000 d) celui qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur.

Observations :

Pour amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où se trouve le cahier des charges déposé ou au cabinet maître hammami nâomen avocat poursuivant 12 avenue Léopold Senghor 4ème étage n°5 Sfax.

2026X00815VEPA1

---

### **Vente aux enchères publiques**

#### **Etude Maître Atitallah Adel**

##### **Avocat**

La partie poursuivante : Banque Attijerri de Tunisie (Attijeri Bank), RNE 0001211, sise au 24 rue Hedi Karray Centre Urbain Nord, domicile élu chez maître Atitallah Adel demeurant à Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : MOHAMED DOUZI, CIN 08420455, ouvrier, demeurant au complexe Les arcades, situé à l'angle de l'avenue des Martyrs et de l'avenue de la liberté (anciennement 7 novembre), 3003 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'ensemble du bien immobilier représenté par tout l'étage supérieur situé au deuxième niveau d'un immeuble composé d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un deuxième étage, sis sur la route de Tunis, km 10, rue El Gharoubi, Sakiet Ezzit, Sfax, sur la droite en allant de Sakiet Ezzit vers Sidi Salah. Il se trouve à environ 1100 mètres de la route goudronnée de Tunis. La superficie de cet étage est d'environ 208 m<sup>2</sup>, avec la terrasse qui lui est rattachée. Le terrain sur lequel est édifié l'immeuble est délimité comme suit : Au sud : Sadok Dhoub, à l'est : Jelouli, au nord : Ben Kahla et à l'ouest: une entrée permettant l'accès au bien. L'accès à l'étage objet de la saisie immobilière se fait par une porte en fer à un battant (entrée commune) donnant sur un passage, puis vers un logement au rez-de-chaussée (propriété de Fayçal Douzi), puis vers un escalier commun menant au premier étage côté sud (propriété de Tarek Douzi) et au deuxième étage côté nord (propriété de Kamal Douzi), puis au deuxième étage appartenant à Mohamed Eid Douzi, objet du présent bien. Cet étage se compose de : Une entrée (couloir), un salon à droite en entrant, composé de deux parties avec des fenêtres orientées au sud, un sanitaire dont le sol est revêtu de carreaux de type «bertar» et les murs de carreaux en céramique standard, un hall menant à un couloir desservant trois chambres à coucher et une salle de bain.

Le bâtiment est de style moderne, mais non entièrement achevé. Le plafond est décoré de plaques en plâtre avec luminaires intégrés. Les sols des chambres sont en marbre.

Les fenêtres sont en aluminium et mischler (type de menuiserie métallique). Les portes sont en partie en bois ordinaire, et en partie en aluminium et verre, avec certaines portes encore non installées. L'étage est équipé d'un pré-réseau de climatisation.

Les travaux restants concernent: L'installation complète des équipements sanitaires dans la cuisine et les sanitaires, l'achèvement du réseau électrique et du réseau de plomberie, la pose des portes intérieures restantes, les travaux de peinture et de finition.

Selon le rapport d'expertise réalisé par l'expert judiciaire Sami Mzid, l'emplacement du bien est favorable, situé dans une zone à densité de population moyenne, comprenant des villas, des habitations dispersées, des usines, des entrepôts et des immeubles sur la route principale. Il est proche de la plupart des commodités (école primaire, salles d'exposition, grands complexes commerciaux tels que Mall Sfax, pôle universitaire, siège de la protection civile, centre de circulation, etc.). La zone est desservie par : l'éclairage public, l'électricité, le gaz naturel, l'eau potable.

Mise à prix : (106.200.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 29/06/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00818VEPA1

## **Vente aux enchères publiques**

### **Etude Maître Atitallah Adel**

#### **Avocat**

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : MAJED CHTOUROU CIN 05374118, technicien, demeurant à la route Mahdia km 5 rue khaled ibn walid impasse triki num 14 sakiet daier Sfax et à la route Mahdia chez ADEL DECHCH 3011 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

La totalité de l'appartement situé au deuxième étage d'un immeuble composé de trois niveaux (R+2), sis à la route de Tunis km 3 au bord de la ceinture reliant route de Tunis et route de Teniour et à 150 mètres de la route de Tunis. La superficie couverte intérieure de 110 m<sup>2</sup> et comprend un hall d'entrée, un salon avec placard mural deux chambres, une cuisine, une salle d'eau, un couloir et un balcon. Le bien est raccordé au réseau d'eau potable et d'électricité. La construction est globalement en bon état et le logement est actuellement vacant.

L'ensemble de l'immeuble dans lequel se situe l'étage objet de la présente saisie immobilière est limité comme suit : au sud par la route ceinture reliant les routes de Tunis et de Teniour, à l'est par un terrain nu, à l'ouest par la propriété de Awatef gdoura, et au nord par un terrain nu.

Mise à prix : (80.400.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 29/06/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem

Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00819VEPA1

---

## **Vente aux enchères publiques**

### **Etude Maître Atitallah Adel**

#### **Avocat**

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : abdelkarim ben ali, CIN 05337905, demeurant à aouled ben mahmoud bir ali ben khelifa Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises, soit 15 720/47 160, dans l'immeuble dénommé «Ahmed», objet du titre foncier n°92530 Sfax, d'une contenance de 47 160 m<sup>2</sup>, sis à Ouled Ben Mahmoud, Imada Ennadhour, délégation de Bir Ali Ben Khalifa, gouvernorat de Sfax. Le bien est limité au sud par un voisin, à l'est par un voisin, au nord par une piste agricole et à l'ouest par une piste agricole.

Les parts indivises consiste en une parcelle de terrain d'une superficie de 15 720 m<sup>2</sup>, représentant le tiers du lot n°172 dépendant du titre foncier n°92530 Sfax.

La parcelle est clôturée sur ses quatre côtés par des arbres de cyprès. Elle comporte une villa de construction récente d'une superficie d'environ 250 m<sup>2</sup>, située du côté ouest, disposant de trois portes ainsi que d'une porte basculante, d'un local de stockage, de panneaux photovoltaïques et d'un puits équipé.

Mise à prix : (340.000.000) frais en sus

La date et lieu de la vente : mercredi le 08/07/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00820VEPA1

---

## **Vente aux enchères publiques**

### **Etude Maître Atitallah Adel**

#### **Avocat**

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1- Mohamed naser ben hsin gharbi CIN 01263498 demeurant à la route de menzel cheker km 1.5 impasse elfirma sfax.

2- Meherzia elgharbi CIN 01323597 demeurante à la route de sokra km 3 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «ALHANA» objet de TF N°49117 Sfax de 167m<sup>2</sup> de contenance où est édifée une habitation ordinaire sis à la route Tunis km4 ceinture haffara Sfax à droite vers route Mahdia à travers ceinture haffara et à 180 mètres ceinture alhafara reliant route Mahdia et le croisement haffara.

L'immeuble est d'une superficie couverte de 90 m<sup>2</sup> on y arrive à travers une porte d'ouverture ouest menant à une terrasse et une véranda conduisant à la villa; l'immeuble compte une véranda; une entrée d'accueil; un salon; séjour; deux chambres; une cuisine; une salle de bain, un terrasse et un escalier.

L'immeuble situé en une zone bien équipée, il est délimité de coté sud par un voisin, du coté est par zargua, du coté nord charfeddine et du coté ouest par cherif et une rue.

Mise à prix : (69.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 06/07/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00821VEPA1

---

## **Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

### **Après déduction de 40%**

Poursuivant : La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°B0751191, ayant son siège social au 10 rue Pierre Du Coubertin, 1er étage Tunis.

Débiteur saisi : 11 Société «Idéale des travaux Electrique du sud» débitrice principale, immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1160667 M, demeurant à la route El Matar km 9, El Hajeb, Sfax 3042.

2/ Sami Ben Mahmoud Bouguerech, caution hypothécaire, «employé», titulaire de la CIN n°08830882, demeurant à Agereb, Ben Sahloun, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un Terrain d'une superficie de 949 m<sup>2</sup> sur lequel se dresse une villa de deux étages et un entrepôt sis à la route de l'aéroport km 7 Sfax à environ 400 mètres de la limite sud de la route, il est clôturé au sud et à l'ouest par des murs, son entrée se situe à l'est, sa façade étant orientée au sud. La longueur du terrain, depuis son angle sud-ouest est de 30.50m vers l'est, puis de 30.50m vers le niveau du sol, puis de 30.80m vers l'ouest et enfin de 31.45m vers la Qibla point de départ de la mesure. La surface habitable de la villa est de 347m<sup>2</sup> et comprend : - un rez-de-chaussée de 237m<sup>2</sup> surface couverte, son entrée est orientée sud-est, son sol est carrelé, ses murs sont blanchis à la chaux et peints, son toit est en béton armé d'une hauteur de 3.20m et comprend une véranda sud-est et une véranda souterraine-est, un hall avec fenêtre est et une porte donnant sur la véranda sud et une porte souterraine donnant sur la 2ème véranda, un salon avec une fenêtre est et une autre souterraine, un couloir, trois chambres chacune avec une fenêtre sud, une salle de bain, un couloir avec un placard mural et des toilettes, une cuisine dont le sol en ciment et les murs non enduits, équipée de placards souterrains et d'un placard mural et une porte donnant sur un puit d'eau. - L'étage supérieur d'une surface couverte de 110m<sup>2</sup>, accessible par un escalier situé au rez-de-chaussée de la villa, son sol est pavé, ses murs sont blanchis à la chaux et peints, sa toiture en béton armé d'une hauteur de 3.20m. Il comprend un hall central avec une porte qui ouvre à l'ouest, un salon avec porte qui ouvre sur un balcon à l'est, un couloir, une

chambre avec une fenêtre orientée à l'est, une chambre avec fenêtre orientée au sud et une porte-fenêtre donnant sur un balcon à l'est, une salle de bain, et une cuisine avec une porte ouvrant sur un balcon au sud. Dans l'angle sud-ouest de la propriété se trouve un débarras d'une surface de 32m<sup>2</sup>, son sol, est en ciment, ses murs sont blanchis à la chaux et peints, sa toiture en béton armé culmine à 2.20m, il dispose d'une porte donnant sur le sous-sol. La propriété est bordée au Qibla par Mohamed Ben Rhaim, à l'est par une entrée, à l'ouest par Baya Jarraya et au sud par El Hamdi, elle est équipée en eau et en électricité et sa structure est en bon état.

Mise à prix après déduction de 40% : Deux cent trente quatre mille dinars (234.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis au n°4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax, Mercredi 24 Juin 2026 (24/06/2026) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5 Sfax et ce aux mêmes horaires.

2026X00827VEPA1

---

### **Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

#### **Après déduction de 40%**

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0000110 F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Abdelaziz Ben Farah Aouania, titulaire de la CIN n°05344060 demeurant à Wedran Sud, Bir Ali, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit de l'immeuble objet du titre foncier n°6550 Sfax dénommé «Samia 17» composé de la parcelle n°63, connue par L'office de la Topographie et du Cadastre par les n°217 et 219 du côté ouest et par les n°253 et 254 du côté est, et qui est un terrain agricole de forme rectangulaire entouré de bordures en terre, d'une superficie de 27010 m<sup>2</sup> sis à la région de l'Aouina au bord d'une piste de terre entre Bir Ali Ben Khlifa de Sfax et El Mazouna de Sidi Bouzid à Wedrane Nord. Le terrain est planté principalement d'oliviers qui sont répartis en rangées régulières de 200 oliviers environ de différentes tailles dont la majorité est de petite taille «Houil» essentiellement du côté ouest de l'immeuble, elles sont composées de 35 oliviers de moyenne taille et 165 oliviers de petite taille. La propriété comprend un petit bâtiment délabré de 70 m<sup>2</sup> dans lequel est fixé un compteur électrique et un puits d'eau. La propriété est bordée du côté sud de terrains agricoles, du côté est une parcelle agricole, du côté souterrain des terrains agricoles et de l'ouest un chemin de terre d'où l'entrée de l'immeuble.

Mise à prix après déduction de 40% : Quarante huit mille et six cent dinars (48.600,000 D) sans les frais.

Date et Lieu de L'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au n°4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax, le Mercredi 24 Juin 2026 (24/06/2026) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au

greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2026X00828VEPA1

---

### **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE**

**CABINET MAITRE KAMEL BEN FREDJ**

**AVOCAT A LA COUR DE CASSATION**

**27 BIS, RUE DE LIBAN TUINS**

**TEL : 71 280156**

**FAX : 71 280092**

**MF : C 818492**

PARTIE POURSUIVANTE : Société Financière de Recouvrement des Créances, SA, RC n°B120262001, son domicile élu au 27 bis, rue de Liban - Tunis.

PARTIE SAISIE : Salah Salhi CIN 2649613, demeurant au n°25 Rue el imam Sahnoun cité ennour Kasserine.

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27BIS, RUE DE LIBAN TUINS.

L'IMMEUBLE SAISI : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier Num : 3654 Kasserine, dénommé «Hafewa» d'une superficie de 2379 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'un bâtiment situé à sbitla Kasserine.

MISE A PRIX : La mise à prix après remise de 40% est fixée à 377880d000.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le Lundi 29/06/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Kasserine.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Kasserine.

2026401938VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques pour licitation**

**Maître Adel Ben Cherifa**

**Avocat à la Cour**

**5, rue Tahar Ben Ammar, El Menzah II - Tunis**

**Tél. : 28 850 119**

**M.F : 716767w**

Demandeurs de la licitation : Monsieur Khalil Ben Cherifa et Madame Nabiha Bel haj yahia, élisant domicile en l'étude de leur conseil, Maître Adel Ben Cherifa, sise au 5, rue Tahar Ben Ammar, El Manar II - Tunis.

2. Partie adverse : Madame Jalila Tritar, demeurant au 8, rue des juges el menzah 6, Ariana.

3. Avocat chargé des poursuites : Maître Adel Ben Cherifa, avocat à la Cour, dont le cabinet est sis au 5, rue Tahar Ben Ammar, El Manar II - Tunis.

4. Désignation du bien immobilier objet de la licitation :

Le bien immobilier objet de procédure objet du titre foncier n°60472 Tunis, dénommé «nesrine 11», d'une superficie de 608 m<sup>2</sup>, sis à la rue said belkodja, La Marsa et portant le numéro 61.

L'immeuble consiste en une villa de style américain composée de deux niveaux avec studio indépendant. Le bâtiment principal, de type duplex, comprend un rez-de-chaussée et un étage formant une unité d'habitation complète d'environ 300 m<sup>2</sup>, outre un studio indépendant situé à l'arrière du terrain et couvrant une superficie de 14 m<sup>2</sup>. Le rez-de-chaussée comprend notamment une salle de séjour, un salon de réception, une chambre, une cuisine et une toilette.

L'étage comporte cinq chambres, un dressing et 2 salles de bains. Les deux niveaux sont reliés par un

escalier intérieur revêtu de marbre italien, l'ensemble des sols étant également recouvert de marbre italien de haute qualité.

Les murs sont en excellent état, exempts de traces d'humidité, et les plafonds sont ornés de moulures décoratives en plâtre.

Les salles d'eau et sanitaires sont équipés d'installations modernes et de finitions de qualité.

Le jardin est aménagé avec allées cimentées et espaces verts, tandis qu'un abri pour véhicules permet le stationnement de plusieurs voitures. L'immeuble est raccordé aux réseaux d'eau potable, d'électricité, de gaz et de télécommunication, ainsi qu'au réseau public d'assainissement. La villa est louée à madame amel chaabene pour usage d'habitation avec un loyer mensuel de quatre milles soixante cinq dinars.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble a été fixée à la somme de 2.759.826.000 dinars tunisiens (deux millions sept cent cinquante-neuf mille huit cent vingt-six dinars tunisiens), conformément au rapport d'expertise établi par l'experte Madame Arnna ben rhouma, en vertu de la requête n°64254 en date du 13 mars 2025, déposée auprès du Tribunal de première instance de Tunis.

Date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mardi 30 juin 2026 à partir de neuf heures du matin et heures suivantes, à la salle des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Tunis sis à l'avenue bab bnet Tunis.

Consultation du cahier des charges et visite du bien : Toute personne intéressée peut consulter le cahier des charges et visiter le bien pendant les heures administratives, soit au cabinet de Maître Adel Ben Cherifa, soit au greffe du Tribunal de première instance de Tunis, où le cahier des charges a été déposé.

2026401947VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**CABINET DE MAITRE IMED HACHICHA**

**Avocat près la cour de cassation**

**8 rue El Idrissi Tunis**

**Tél. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62**

**hachichamedavocat@gmail.com**

**MF : 000PA509587N**

Le Poursuivant : AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R C N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire)

Débiteur principal l'emprunteur :

Hamdi ben ahmed jaidi Avocat titulaire de la cin n°00347028 demeurant au 51 rue n 66 cité El khadra Tunis.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété dénommée Melk Haouri sise à El Menzah 9 d'une superficie de 450 m<sup>2</sup> objet du TF N°89308 Tunis la dite propriété consiste en une villa tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de l'Ariana.

Mise à prix :

1.200.000.000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana le Lundi 6/7/2026 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2026401948VEPA1

## ADJUDICATION IMMOBILIERE

Créancier Saisissant : Monsieur Hammadi Ben Abdelaziz Ben Massoud Arfaoui, titulaire de la carte d'identité nationale n°02158624, retraité, demeurant au n°01, rue Ahmed Essmadhi - 9000 Béja, élisant domicile au cabinet de son avocate, Maître Imen Hichri, avocate près la Cour d'appel, titulaire du matricule fiscal n°1735399F, dont le cabinet est sis à Rue Lac Lemman, Résidence Lac 2001, Immeuble Prima «B», 2ème étage, bureau n° B.21, Les Berges du Lac - Tunis.

Avocat Poursuivant : Maître Imen Hichri, avocate près la Cour d'appel, titulaire du matricule fiscal n° 1735399F, dont le cabinet est sis à Rue Lac Lemman, Résidence Lac 2001, Immeuble Prima « B », 2ème étage, bureau n° B.21, Les Berges du Lac - Tunis.

Débitrice saisie : Madame Beha Ben Khemis Ben Chiboub, (profession inconnue), et ayant élu domicile au n°15 Cité Boutrâa, Béja Nord – Béja, suivant procès-verbal de signification de désignation de domicile dressé par Maître Leila Habbachi, huissier de justice à Béja, sous le n°12050 en date du 30/04/2025, (en sa qualité de débitrice).

Description des quotes-parts indivises du bien immobilier objet de la saisie conformément au cahier des charges : Les quotes-parts saisies représentent une partie du bien immobilier dénommé « Henchir El Haouaria IV », objet du titre foncier n° Titre foncier 11831 Béja, situé à la délégation et gouvernorat de Béja, Imada Zouagha Sud, d'une superficie totale de 750930 m<sup>2</sup> divisée en 750930 parts.

Il s'agit d'un terrain nu à vocation agricole composé des trois parcelles suivantes :

Parcelle n°3 : d'une superficie de 64880 m<sup>2</sup>, terrain agricole comportant des dépôts et une loge de gardien ;

Parcelle n°8 : d'une superficie de 4850 m<sup>2</sup>, terrain agricole ;

Parcelle n°12 : d'une superficie de 681200 m<sup>2</sup>, terrain agricole comprenant une partie rocailleuse estimée à un hectare et demi.

Madame Beha Ben Khemis Ben Chiboub détient dans le titre foncier n° 11831 Béja des quotes-parts indivises à hauteur de 473329 parts/750930 parts, correspondant à une superficie de 473329 m<sup>2</sup>.

Charges réelles grevant l'immeuble saisi :

1- Hypothèque conventionnelle au profit de la Banque Nationale Agricole, représentée par son représentant légal, dont le siège social est à Tunis, pour un montant de trente mille dinars (30.000,000 DT), inscrite sur le titre foncier n°11831 Béja et grevant 281598,75/750930 parts indivises, en vertu d'un acte sous seing privé daté du 20/12/1995 et enregistré à Béja le 27/12/1995 au profit de Monsieur Maher Ben Khemis Ben Chiboub, auquel a succédé sa sœur Madame Beha Ben Khemis Ben Chiboub (Volume 132, page 31, cadre 3471). Références d'inscription : transfert du 03/09/2004, dépôt Béja volume 38 n°519 B.

2- Hypothèque conventionnelle au profit de la Société Financière de Recouvrement des Créances, représentée par son représentant légal, dont le siège social est sis au 27 bis Avenue de Libye, 1002 Tunis (selon l'adresse figurant au titre foncier n°11831 Béja), pour un montant de cent trente et un mille quatre vingt douze dinars (131.092,000 DT), inscrite sur le titre foncier n°11831 Béja et grevant 281598,75/750930 parts indivises, en vertu d'un acte de cession de créance daté du 08/03/2006 enregistré à Tunis le 14/03/2006 sous le n°6701592 reçu n°M020431. La créance garantie par l'hypothèque susvisée, initialement consentie au profit de la Banque Nationale Agricole, a été cédée à la Société Financière de Recouvrement des Créances (Références d'inscription : 05/03/2012, dépôt Béja volume 01/2012 n°1386)

3- Hypothèque conventionnelle au profit de la Banque Nationale Agricole, représentée par son représentant légal, dont le siège social est à Tunis, pour un montant de trente mille dinars (30.000,000 DT), inscrite sur le titre foncier n°11831 Béja et grevant 281598,75/750930 parts indivises, en vertu d'un acte sous seing privé daté du 23/10/1996 enregistré à Béja le 28/10/1996 (Volume 134, page 62, cadre 3010). Références d'inscription : transfert du 03/09/2004, dépôt Béja volume 38 n°519 C.

4- Contrat de location au profit de Monsieur Khemis Ben Mohamed Ben Omar El Oueslati, titulaire de la carte d'identité nationale n°02115122, entrepreneur en bâtiment, demeurant Avenue Mohamed Ben Kahla, Béja Nord - Béja, en vertu d'un acte notarié daté du 10/12/2009 et enregistré à Béja le 04/01/2010 sous le n°10000021, grevant uniquement 9386625/750930 parts indivises appartenant à Madame Beha Ben Khemis Ben Chiboub pour une durée de quatre années, moyennant un loyer annuel de 500 dinars par hectare (Références d'inscription : 08/01/2010, dépôt Béja volume 87 n°85).

La mise à Prix : La mise à prix des quotes-parts indivises revenant à Madame Beha Ben Khemis Ben Chiboub dans le titre foncier n° 11831 Béja a été fixée à la somme d'un million six cent cinquante-six mille six cent cinquante et un dinars et cinq cents millimes (1.656.651,500 DT). Ce montant est hors frais, lesquels seront fixés le jour de l'adjudication.

Tribunal compétent et date de l'adjudication : La vente judiciaire aura lieu au Tribunal de Première Instance de Béja, situé à l'avenue Habib Bourguiba - 9000 Béja, devant la chambre des ventes immobilières, le jeudi 09 juillet 2026 (09/07/2026) à 9h00 du matin et suivants.

Conditions de visite de l'immeuble : Tout intéressé pourra visiter l'immeuble durant la journée, tous les jours de la semaine aux heures

réglementaire. Le cahier des charges est consultable au greffe du Tribunal de Première Instance de Béja ainsi qu'au cabinet de l'avocate poursuivante, Maître Imen Hichri. Et tout intéressé à participer à l'adjudication doit consigner au préalable au moins le tiers (1/3) du prix d'ouverture auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou présenter à cet effet un chèque certifié couvert ou une garantie bancaire irrévocable, et ce avant l'audience. La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désireux de participer à l'adjudication doivent, en outre, produire au préalable une autorisation administrative délivrée par le Gouverneur de la région compétente.

2026401956VEPA1

---

## Avis aux créanciers

### Ouverture des procédures de règlement judiciaire

**Société des Industries des Matériaux de Construction "SIMACO" - SARL**

**Siège social : El Hmada Kebira Z2 Hammem Sousse 4011**

**MF : 1314988/F**

En vertu de la décision de Monsieur le président du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Sousse 2 en date du 21/05/2026, il a été décidé ce qui suit :

- L'ouverture des procédures de règlement judiciaire n°63/2026. A ce titre, une période d'observation de neuf (09) mois est ouverte au profit de l'entreprise concernée. Durant cette période, toute action d'exécution visant le recouvrement d'une créance née antérieurement à ladite période ou la restitution de biens meubles ou immeubles pour défaut de paiement est suspendue. Sont également suspendus le cours des intérêts, les pénalités de retard ainsi que les délais de déchéance. Les procédures de saisie engagées sur les biens de l'entreprise sont maintenues en l'état où elles se trouvent.

- La date de cessation des paiements de l'entreprise est fixée au 21/01/2026.

- La nomination de Mme Salwa Swaissi, en tant que juge commissaire et Mr Laarif Sadok administrateur judiciaire, sis à l'Avenue Sadok Mkaddem Immeuble El Hafiane Bureau n°102 Sahloul Sousse 4054, chargé d'élaborer un programme de sauvetage dans un délai de trois (03) mois à compter de la date de la décision, ainsi que d'établir l'inventaire et l'évaluation des actifs de l'entreprise en présence de son propriétaire ou de son dirigeant dûment convoqué, avec la faculté, le cas échéant, de recourir à toute personne compétente.

Tous les créanciers sont tenus de déclarer leurs créances, pièces justificatives à l'appui, auprès de l'administrateur judiciaire dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de publication du présent avis.

2026S00752VEPA2

---

## CONVOICATIONS

### Sociétés anonymes

#### Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

**Société «Clinique Les Jasmins» S.A**

**Capital social : 7002000 DT**

**Siège social : Lot E18, centre urbain nord - 1003 Tunis**

**Identifiant unique : 0001743P**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société «Clinique Les Jasmins» vous êtes convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu le Mardi 30 juin 2026 à 16:00, à la salle des conférences de la «Clinique Les Jasmins» sise au Lot E18 centre urbain nord, 1003 Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice de 2025 et déclaration de fonctions des dirigeants en application des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025

3. Examen et approbation des états financiers arrêté au 31 décembre 2025

4. Approbation des opérations prévues par l'article 200 du Code des sociétés commerciales

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2025

7. Jetons de présence

8. Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité

Conformément aux statuts de la société, tout actionnaire peut se faire représenter dans la réunion de la présente assemblée par un autre actionnaire ou par un mandataire muni d'un pouvoir dûment signé.

Les documents suivants sont à votre disposition au siège de la société à partir du 15 juin 2026 :

- Le rapport de gestion au titre de l'exercice 2025

- Les rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025

- Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

- Le projet des résolutions

- La convocation publiée au BORNE et au JORT

- Les statuts de la société.

2026R01720SANB3

---

#### Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

**SOCIETE RAINBOW HORTICULTURE TUNISIA S.A**

**Société anonyme**

**Au capital 12.000.000 dinars**

**Siège social : Lot N°9, Zone Industrielle de Mégrine, Saint-Gobain**

**Identifiant Unique : 1401523 M**

Messieurs les actionnaires de la Société RAINBOW HORTICULTURE

TUNISIA SA, sont invités à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le vendredi 19 juin 2026 à 9 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025;
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025;
3. Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025;
4. Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025;
5. Quitus aux administrateurs;
6. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025;
7. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;
8. Nomination des membres du Conseil d'Administration; et
9. Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2026R01723SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE SOCIETE RAINBOW HORTICULTURE TUNISIA S.A**

**Société anonyme**

**Au capital de 12.000.000 dinars**

**Siège social : Lot N°9, Zone Industrielle Saint-Gobain, Mégrine, Tunis**

**Identifiant Unique : 1401523 M**

Messieurs les actionnaires de la Société RAINBOW HORTICULTURE TUNISIA SA, sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 19 juin 2026 à 10 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ajout d'une activité;
2. Modification corrélative des statuts;
3. Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2026R01724SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société Al-Baraka Immobilière**

**S.A au capital de 3.342.100 Dinars**

**Siège social : Résidence Araucaria, Avenue Feuille d'érable - cité les pins - Les berges du lac 1053 Tunis**

**MF : 036058M/P/M/000**

**RC : B136621999**

Messieurs les actionnaires de la Société Al Baraka Immobilière, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le Mercredi 24 juin 2026 à 09h00 au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes concernant la vente d'un bien, conformément à l'article 200 du Code des sociétés commerciales tunisien.

2) Questions diverses.

3) Approbation des résolutions.

2026R01726SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30/06/2026**

**SOCIETE PARETEC**

**SOCIETE ANONYME**

**Au capital de 7.500.000 Dinars**

**Siège social : 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna Ouardia 1009 Tunis**

**Identifiant Unique : 1092976R**

Messieurs les Actionnaires de la société PARETEC sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Juin 2026 à 10 h, au siège de la

Société sis au 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna 1009 Ouardia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital;

- Mise à jour des statuts.

2026R01728SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle**

**Compagnie Immobilière Touristique El Mehdi**

**C.I.T.E.M.**

**Société Anonyme**

**Au capital de 6 962.030 Dinars**

**Siège Social : 8, Rue d'Espagne - R.P 1000 - Tunis**

**R.C : B110911996**

**M.F. : 005695 R/A/M/000**

**C.N.S.S : 36724-58**

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Immobilière Touristique El Mehdi - C.I.T.E.M. - S.A, au capital de 6962.030 Dinars sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, qui se tiendra le Jeudi 25 Juin 2026 à 9 H 00, au siège social de la société, 8 Rue d'Espagne RP 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2025.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025.

- Approbation desdits rapports et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

- Nomination d'administrateurs.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2026R01730SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE**

**"SONOBRA"**

**Société Anonyme**

**Au capital de 79 878 700 Dinars**

**Siège social : 3ème étage complexe Lake forum, cité des pins les berges du lac II, la Marsa, Tunis**

**Identifiant unique : N°0940993H**

La Société Nouvelle de Brasserie informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mercredi 24 juin 2026, à 10 heures du matin, dans nos bureaux au complexe Lake Forum, cité des pins 3ème étage les berges du lac, Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025

- Affectation des résultats de l'exercice 2025

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2026R01731SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE DISTRIBUTION**

**"SONOBRA DISTRIBUTION"**

**Société Anonyme**

**Au capital de 34 655 000 Dinars**

**Siège social : 3ème étage complexe Lake forum, cité des pins les berges du lac II, la Marsa, Tunis**

**Identifiant unique : N°1058118 J**

La Société Nouvelle de Brasserie Distribution (SONOBRA -

DISTRIBUTION) informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mercredi 24 juin 2026 à 11 heures du matin, dans nos bureaux au complexe Lake Forum, cité des pins 3ème étage les berges du lac, Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025

- Affectation des résultats de l'exercice 2025

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2026R01732SANB3

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**LA SOCIETE ENNAKL Automobiles SA**

**Capital Social : 30 000 000 TND**

**Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II - Tunis**

**MF : 0001949C**

Messieurs les Actionnaires de la société ENNAKL AUTOMOBILES S.A sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 24 juin 2026 à 9H00 au siège de la société sis à la Charguia II Zone industrielle - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires ordinaires.

2026R01733SANB3

**CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2026**

**NOUVELAIR TUNISIE**

**Société Anonyme**

**Au Capital de 56.696.677 Dinars**

**Siège Social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis**

**Identifiant Unique : 0296043A**

**Affiliation CNSS : 00204112 24**

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 21 Mai 2026, Messieurs les actionnaires de la Société NOUVELAIR TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le vendredi 26 Juin 2026 à 10h00 au Siège Social de NOUVELAIR TUNISIE sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'activité de NOUVELAIR durant l'Exercice 2025.

2. Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 Décembre 2025.

3. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

4. Affectation du Résultat de l'Exercice 2025.

5. Approbation des Etats financiers consolidés du groupe Nouvelair arrêtés au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024

6. Quitus aux Administrateurs

7. Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration

8. Nomination d'un nouveau Co-Commissaire aux Comptes.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les Documents qui seront examinés lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au Siège Social de NOUVELAIR TUNISIE sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2026R01736SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE MEDITERRANNEENE DE PRESTATIONS MEDICALES**

**CLINIQUE LA CONCORDE**

**S.A AU CAPITAL DE 20 510 000.000**

**SIEGE SOCIAL : CITE BOUKHZAR BOUHSINA - SOUSSE**

**M.F : 1235624M/A/M/000**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société CLINIQUE LA CONCORDE S.A. sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 22 juin 2026 à 16 heures au siège social - Cité Boukhzar Bouhsina Sousse en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'année 2025

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'année 2025 et approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025,

- Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

- Affectation du résultat de l'exercice 2025

- Quitus aux administrateurs,

- Jetons de Présence.

2026S00753SANB3

**CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRADINAIRE**

**SOCIETE «FORMA AGRO TUNISIA S.A»**

**Société Anonyme**

**Au capital de 6.331.300 Dinars**

**Siège social : Immeuble Ezzine Rue Ibn Badiss Khezama Est 4051 Sousse**

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour assister l'Assemblée Générale Extraordinaire de FORMA AGRO TUNISIA SA qui se tiendra le lundi 22 Juin 2026 à 10h, siège social de CEC : Immeuble City Center centre Urbain 1082 Tunis.

Les points suivants seront l'ordre du jour de cette réunion :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et de celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital;

3. Augmentation du capital social en numéraire avec suppression des droits préférentiels de souscription;

4. Modification de l'article 7 des statuts de la société;

5. Nomination d'administrateur;

6. Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales;

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

2026S00754SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Relative aux exercices de 2023, 2024 et 2025**

**STE ARIJE EL-MEDINA**

**S.A AU CAPITAL DE 3.500.000 TND**

**Siège social : 3, rue el Ksar - Médina de Sfax - 3000 - Sfax**

**I.U. : 1374534K**

Les actionnaires de la société ARIJE EL-MEDINA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 4 juillet 2026 à 11 h du matin à l'hôtel Concorde Sfax Centre sis à l'Avenue Habib Bourguiba - 3000 Sfax - Tunisie et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la réunion tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2023

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les résultats de l'exercice 2023

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

4- Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers de l'exercice 2023

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023

6- Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général pour l'exercice de 2023

7- Approbation de la réunion tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2024

8- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les résultats de l'exercice 2024

9- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

10- Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers de l'exercice 2024

11- Affectation du résultat de l'exercice 2024

12- Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général pour l'exercice de 2024

13- Approbation de la réunion tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2025

14- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les résultats de l'exercice 2025

15- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

16- Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers de l'exercice 2025

17- Affectation du résultat de l'exercice 2025

18- Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général pour l'exercice de 2025

19- Approbation des conventions règlementées par l'article 200 du code des sociétés commerciales

20- Election des membres du conseil d'administration pour les exercices 2026-2027-2028

21- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices de 2026-2027-2028

22- Autres sujets

23- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026X00812SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire (2ème)**

**SOCIETE DES SERVICES DES HUILERIES**

**S.A. AU CAPITAL DE 312 952 D**

**SIEGE SOCIAL : ROUTE MENZEL CHAKER KM 3 IMMEUBLE SALEM 1er ETAGE N°11 BP. N°71 SFAX 3013**

**Matricule Fiscal : 418169 S/P/M/000**

**N° EMPLOYEUR CNSS : 242837-46**

Le conseil d'administration de la Société des services des Huileries convoque Messieurs les actionnaires au capital de la société à une assemblée générale ordinaire (2ème) qui se tiendra le mardi 23 juin 2026 à partir de 11 heures au siège de l'Union Régionale de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat à Sfax (UTICA); 105, avenue Habib Bourguiba Sfax, et ce pour délibérer sur les questions suivantes :

- Approbation de la tenue de cette assemblée à sa date.
- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2025.
- Présentation du rapport du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice 2025.
- Approbation des comptes de l'exercice 2025.
- Affectation des résultats 2025.
- Approbation des conventions réglementées.
- Quitus au conseil d'administration.
- Approbation des jetons de présence.
- Recrutement d'un nouveau commissaire aux comptes pour 3 ans financiers 2026-2027-2028.
- Questions diverses.

Cette assemblée aura lieu conformément aux articles 27 et 30 des statuts de la société, vu le non accomplissement de quorum lors de la première assemblée le 20 mai 2026.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2026X00817SANB3

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE POLYCLINIQUE SFAX MEDINA S.A**

**Capital social 3 958 000 Dinars**

**Sise à l'avenue des Martyrs rue Ahmed Skelli Sfax**

**RC : B0822112008**

**Matricule fiscal : 1045079B/A/M/000**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société POLYCLINIQUE SFAX MEDINA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mercredi 24 juin 2026 à 17h au siège de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2025.
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
- 4- Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2025,
- 5- Quitus au président directeur général et au directeur général adjoint pour l'exercice 2025.
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2025.
- 7- Approbation des conventions réglementées par l'article 200 du code des Sociétés commerciales.
- 8- Approbation des états financiers consolidés pour l'année 2025.
- 9- Désignation du commissaire aux comptes pour les années 2026-2027-2028.
- 10- Divers.

2026X00822SANB3

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**POLYCLINIQUE MEIGNIE**

**SA au capital de 6.000.000 Dinars**

**Siège social : Route de Mahdia km 1.5-32 av Habib Bougatfa - 3002 - Sfax**

**Matricule fiscal : 0418420/J/A/M/000**

Messieurs les actionnaires du Polyclinique MEIGNIE sont

convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 Juin 2026 à 12 h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.
  - Lecture et Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2024.
  - Lecture du rapport général du commissaire aux comptes de l'exercice 2024.
  - Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.
  - Affectation du résultat de l'exercice 2024.
  - Lecture et Approbation des conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales énoncées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
  - Quitus aux administrateurs pour l'exercice de leurs missions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024.
  - Fixation du montant des jetons de présence 2024.
  - Questions diverses.
- 2026X00825SANB3

**CONVOCATION A L'AGO**

**SOCIETE DE DETERGENTS DE TUNISIE "SODET"**

**SA, au capital de 10 000 000 Dinars**

**Route de Gabès km 5.5 Sfax**

**IU : 0620741H**

Messieurs les actionnaires de la Société de Détergents de Tunisie «SODET» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le lundi 29 juin 2026 à partir de 09 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2025,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025,
- Approbation des comptes de l'exercice 2025,

- Affectation des résultats de l'exercice 2025,
- Quitus aux administrateurs,
- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,
- Fixation du jeton de présence,
- L'approbation de la liste actualisée des actionnaires,
- Nomination des membres du conseil d'administration,
- Nomination du commissaire aux comptes,
- Questions diverses.

Messieurs les actionnaires au capital de la Société sont appelés de nous fournir obligatoirement le jour de l'assemblée une photocopie de leur carte d'identité officielle (carte d'identité nationale / extrait du registre national des entreprises / passeport) afin de préparer la liste actualisée des actionnaires exigée par la loi.

Le conseil d'administration de la société informe les actionnaires que tous les documents, nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, seront mis à leurs dispositions au siège de la société quinze jours avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée.  
2026X00826SANB3

---

## **EO DATA CENTER**

### **Société Anonyme**

**Au Capital de 34 300 000 dinars**

**Siège Social : Z.I. ENNFIDHA Lot 47-48 Sousse 4030**

**Identifiant Unique : 1090273G**

Messieurs les Actionnaires de la société «EO DATA CENTER» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 25 Juin 2026 à 10 Heures, au 15 Avenue de Carthage - 1000 - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2025 ;
  3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;
  4. Approbation des conventions réglementées;
  5. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
  6. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
  7. Approbation de la cession des actions détenues par la société EO DATA CENTER au profit de la société MENINX HOLDING dans le capital social de la société LEVEL 4;
  8. Quitus aux administrateurs et au Directeur Général;
  9. Pouvoirs.
- 2026401944SANB3

---

## **EO DATA CENTER**

### **Société Anonyme**

**Au Capital de 34 300 000 dinars**

**Siège Social : Z.I. ENNFIDHA Lot 47-48 Sousse 4030**

**Identifiant Unique : 1090273G**

Messieurs les Actionnaires de la société «EO DATA CENTER» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 25 Juin 2026 à 12 Heures, au 15 Avenue de Carthage - 1000 - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation;
  2. Annulation des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2025 ;
  3. Continuation de l'exploitation de la société;
  4. Pouvoirs pour les formalités.
- 2026401945SANB3

---

## **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **SOCIETE NOUVELLE DU LIEGE**

#### **Société anonyme**

**Au capital de 2.000.000 Dinars**

**Siège social : Route Ain Draham - 8110 Tabarka**

**Identifiant Unique RNE (Jendouba) : 007463K**

**MF : 007463K A M 000**

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle du Liège sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 23 juin 2026 au siège social sis à la Route de Ain Draham - 8110 Tabarka, à 9 heures, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire;
2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024;
3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024;
4. Examen et approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024;
5. Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024;
6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024;
7. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024;
8. Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège social durant le délai légal.

2026401949SANB3

---

## **Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire**

### **Société Hôtelière et Immobilière Amilcar**

#### **Société Anonyme**

**Au Capital 1604810dt**

**RNE : N°5599S**

**Code Fiscal : 5599SAM000**

Messieurs les actionnaires de la société hôtelière et immobilière

Amilcar SHIA, société anonyme au capital de 1604810dt et portant le Matricule Fiscal 5599SAM000 et le registre national des entreprises N°5599S. Sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 24 juin 2026 à 10h au siège de la société 29 place Med Ali Hammi Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Nomination des membres du conseil d'administration pour les années 2026-2027-2028.

Date de publication RNE le 25-05-26.

2026401955SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 Juillet 2026**

**ORANGE TUNISIE SA**

**Société Anonyme**

**Au Capital Social de 31.335.600 DT**

**Siège Social : Immeuble Orange, Avenue Cheikh Mohamed Fadhel BEN ACHOUR, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie**

**Identifiant unique : N°868024 D**

**MF : 868024 D/A/M/000**

**Matricule CNSS : 167964-57**

Messieurs les actionnaires de la société Orange Tunisie SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 16 Juillet 2026 à 12H30 au siège de la société sis à l'immeuble Orange, Avenue Cheikh Mohamed Fadhel BEN ACHOUR, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport de Gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.

2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.

3- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

5- Affectation des résultats.

6- Fixation des jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

7- Approbation de la rémunération du Directeur Général.

8- Pouvoirs en vue de formalités.

2026401958SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2026**

**ORANGE TUNISIE INTERNET**

**Société anonyme**

**Au Capital Social de 8.193.940 DT**

**Siège Social : Immeuble Orange, Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord 1003 Tunis, Tunisie**

**Identifiant Unique : N°0601549D**

**MF : N° 6015490/A/M/000**

**CNSS : 142528-35**

Messieurs les actionnaires de la société Orange Tunisie Internet sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 16 Juillet 2026 à 13H00, au siège de la société sis à l'immeuble Orange, Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.

3- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

5- Affectation du résultat.

6- Pouvoirs en vue de formalités.

2026401959SANB3

## Autres sociétés

### Assemblée Générale Annuelle de l'année 2025

#### De la Société Mutuelle de Base de Services Agricole

«HENCHIR ELKADHRA»

**MF : 1872596Z**

La société coopérative de base des services agricoles «HENCHIR ELKADHRA» à Sidi Bouzid informe l'ensemble de ses adhérents, ainsi que toute personne concernée, de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle au titre de l'année 2025, le 23 JUIN 2026 à dix heures du matin, au siège social d'smsa à Sidi Bouzid, cité ouled chelbi, près du poste alahwaz, gouvernorat de Sidi Bouzid.

L'ordre du jour de l'Assemblée sera le suivant :

- Présentation du rapport moral et financier et approbation des deux rapports.

- Présentation des états financiers et leur approbation.

- Présentation du rapport du commissaire aux comptes et son approbation.

- Acceptation des nouvelles adhésions et radiation de certains adhérents.

Il est à noter que tous les adhérents, ainsi que les autorités locales et la Délégation de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, ont été informés dans les délais légaux.

2026R01721SODB3

---

### Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

**Société mutuelle de base des services agricoles**

**"NOUR CAP BON"**

**Capital social : 7000 dinars**

**Siège social : Route de Nabeul Tazarka 8024**

**Matricule fiscal : 1572391 S**

Le conseil d'administration de la Société mutuelle convoque tous les adhérents à assistée à l'assemblée

générale ordinaire de La société au siège de l'URAP de Nabeul en réponse au premier appel le Jeudi 25 Juin 2026 à 8h30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport moral et financier pour la gestion de l'exercice 2025 et discussions des rapports mentionnés.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour la gestion de l'exercice 2025.
3. Approbation des rapports mentionnés.
4. Donner le quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.
5. Mise à jour de la liste des adhérents.
6. Approbation de retrait des adhérents.
7. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2027, 2028 et 2029.
8. Approbation d'affectation et distribution du résultat de l'exercice 2025.
9. Election du 1/3 des membres du conseil d'administration.

Notes :

- Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.
- Toute personne souhaitant se présenter comme membre du conseil d'administration doit présenter sa demande à cet effet au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception à la direction de la société au moins 10 jours avant la date de l'assemblée.
- Toute personne souhaitant poser sa candidature en qualité que commissaire aux comptes doit présenter sa demande à cet effet à la direction de la société au moins 10 jours avant la date de l'assemblée.

- La présentation de la convocation et de la C.I.N est obligatoire lors de l'émargement sur le registre de présence.

- Les demandes de présentation aux élections du conseil d'administration sont retirées à la direction de la société.

2026R01725SODB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire électorale**

**Le lundi 29 juin 2026**

**Société Mutuelle de Base «EN-NASR» - Téboulba**

**Mat. Fiscal : 002711W/M000**

**MAT.CNSS : 25254 - 34**

Le président de la société mutuelle de base «Ennasr» à Téboulba informe les adhérents de la société que l'assemblée ordinaire électorale aura lieu le Lundi 29 juin 2026 à 10 heures du matin au centre de formation professionnelle au port de Téboulba, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports moral et financier pour l'année 2025
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'année 2025
- Discussion des rapports
- Délibération sur les rapports,
- Libération des gestionnaires
- La révision de la liste des adhérents
- Acceptation des nouveaux adhérents
- Renouvellement de commissaire aux comptes pour les années 2027, 2028 et 2029
- Renouvellement du un tiers du conseil d'administration.

Observation :

Les adhérents peuvent prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes à partir du 22 juin 2026.

En cas d'absence, l'adhérent peut donner une procuration pour le représenter dans l'assemblée

générale à un autre adhérent au sein de la société mutuelle ou un de ses proches.

2026S00751SODB3

---

**AVIS**

**SOCIETE MUTUELLE DE BASE  
SERVICES AGRICOLES ESSAADA  
TEBOULBA**

**Tél. : 73 479 004 - 73 492 914**

**Fax : 73 492 204**

Il est porté à la connaissance des adhérents de la société mutuelle de base service agricole ESSAADA que l'assemblée générale ordinaire est fixée pour le Mardi 30 juin 2026 à 9 h du matin au complexe de ladite société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Présentation du rapport financier et moral pour l'exercice 2023-2024 et 2024-2025
- 2) Présentation des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024 2024-2025.
- 3) Discussion.
- 4) Approbation des rapports.
- 5) Quitus des administrateurs pour les exercices 2023-2024 2024- 2025.
- 6) Mise à jour de la liste des adhérents.
- 7) Réception des nouveaux adhérents.
- 8) Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2026-2027 - 2027-2028 - 2028-2029.
- 9) Modification de l'article 10 du règlement intérieur de la société concernant l'attribution d'une indemnité de présence aux réunions des membres du conseil d'administration.
- 10) Présentation de l'affectation du résultat des exercices comptables 2023-2024 et 2024-2025 pour l'autofinancement du projet d'installation d'une station de production d'énergie solaire.

Tout adhérent ayant un empêchement pour la présence peut donner une procuration selon l'article 18 du statut

de la société et dans tous les cas ne peut jamais un adhérent aura plus que deux procurations.

2026S00756SODB3

---

## CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Société Mutuelle centrale des services agricoles "grandes Cultures"**

**Siège social : Avenue Farhat Hached N° 49 Tunis CP : 1000**

**Matricule Fiscal : 0033497/V**

**Capital : 2040000**

Le président du conseil d'administration de la Société Mutuelle centrale des services agricoles "grande Cultures" Vous êtes par la présente convoqué à assister à l'assemblée générale ordinaire conformément à l'article 28 de la Loi fondamentale, et plus particulièrement à son paragraphe 5, qui se tiendra le mercredi 01 juillet 2026 à 10h00 au siège social de la société situé au 49 rue Farhat Hached, à Tunis, pour examiner l'ordre du jour suivant :

Election des membres du conseil d'administration de la société :

Si le quorum n'est pas atteint à ce moment-là, l'assemblée générale ordinaire se tiendra à sa deuxième date prévue, mercredi le 15 juillet 2026 à 10h00 au local de l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche maritime à Cité el Khadhra Tunis.

Le présent avis constitue une invitation personnelle à chaque participant à assister à la première et deuxième séance.

Veillez noter que les candidatures pour devenir membre du conseil d'administration seront acceptées à compter de la date du présent communiqué et jusqu'à nouvel ordre 22 juin 2026

Les candidatures doivent être envoyées au président du conseil d'administration par courrier postale par lettre recommandée avec accusé de réception le cachet de la poste fera dépend ou par l'intermédiaire du Bureau d'ordre central de la société mutuelle.

Chaque autorisation doit comporter une signature notariée ou porter le cachet de l'institution concernée.

2026401951SODB3

---

## ACTES ADMINISTRATIFS

### Avis au public

#### Avis au public

Le public est informé que la société "Valor waste Management" dont le siège social est situé à la rue de Ben Arous à la zone industrielle de Mghira 1 à Fouchena 2082 du Gouvernorat de Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2024-09-0201-0004103 en date du 15 Mars 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de collecte, de tri et stockage des déchets dangereux sans traitement, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Fouchena.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Fouchena ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

Le public est informé que la Société "Les Abattoirs Chahia" dont le siège social est situé à proximité de route de Sidi Selem au Km 1.5 - 3000 Sfax, a présenté une demande enregistrée

au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, sous le N° A-2026-09-0201-01893 en date du 03 Février 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie qui consiste en une unité d'abattage, de transformation et de conditionnement de viandes de volailles située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Sfax.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le Gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Sfax ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

Le public est informé que la société «ALI BEN MOHAMED» a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 06/05/2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de la 2ème catégorie qui consiste en un Dépôt de stockage et de distribution de bouteilles de gaz GPL une Unité située à la ZONE AGRICOLE DE LA COMMUNE DE LA SKHIRA SUR LA GP1 VERS GABES A LA BORNE KILOMETRIQUE BK 49 - SFAX Délégation SKHIRA - GOUVERNORAT DE SFAX conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée aux messieurs le Gouverneur de Sfax ou le Délégué de SKHIRA ou le Secrétaire Général chargé des affaires de la Municipalité de SKHIRA dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation de SKHIRA, ou à la Municipalité de SKHIRA.

## **DIVERS**

### **Avis au public**

#### **AVIS**

MZOUGHFI FATHI ANNONCE QU'IL POSSEDE UN DEMI TERRAIN DE SURFACE 589 M2 A SFAX ROUTE SEBII ET SALTANIA KM12 EFFECTUER PAR L'ACTE D'ACHAT DATE DU 25/11/2015 ET IL A PERDU LE TITRE DE PROPRIETE ET IL DESIRE SE FAIRE DELIVRER UNE AUTRE COPIE ORIGINALE. TOUT CONTESTANT DEVRA S'ADRESSER AU BUREAU DU NOTAIRE NAOUFEL TRIGUI ET CE DANS UN DELAI DE 30 JOURS A PARTIR DE LA DATE DE PARUTION DE CET AVIS.

2026X00813DIVD2

#### **AVIS**

IBN ABDALLAH HAJER ANNONCE QU'ELLE POSSEDE UNE

CONSTRUCTION DE SURFACE 247 M2 A SFAX ROUTE GREMDA KM 4.5 EFFECTUER PAR L'ACTE D'ACHAT DATE DE 10/11/2016 ET ELLE A PERDU LE TITRE DE PROPRIETE ET ELLE DESIRE SE FAIRE DELIVRER UNE AUTRE COPIE ORIGINALE TOUT CONTESTANT DEVRA S'ADRESSER AU BUREAU DU NOTAIRE NAOUFEL TRIGUI ET CE DANS UN DELAI DE 30 JOURS A PARTIR DE LA DATE DE PARUTION DE CET AVIS.

2026X00814DIVD2

#### **Perte du titre de propriété**

Mme WALA DAOUD par procuration de Mme Sameh el Hamrouni CIN 06434380, déclare par la présente la perte de son titre de propriété n°14659/6 ET 2241/6 relatif au cadastre de Nabeul n°54278, suivant le certificat de perte n°308 du 151 051 2026, délivré par la police de Nabeul sidi amor.

Cette annonce a été publiée dans le journal La Presse le 24/05/2026.

2026401939DIVD2

### **Rectificatifs**

#### **RECTIFICATIF**

Annonce n°2026R01545FCCC2 Parue au JORT n°59 du 20/05/2026 Page 1416, cette annonce publiée aux Journaux ALCHOUROUK daté le 17/05/2026.

LIRE : Cet avis a été publié au journal Al chourouk daté le 17/05/2026 société Dimension 4 SAR.L et enregistrement 26201147 et JORT enregistrement n°26201147

AU LIEU DE : Cet avis a été publié au journal Al chourouk daté le 17/05/2026 société Nour Dimension 4 S.A.R.L et enregistrement 26201149 et JORT enregistrement 26201149.

2026R01722RECZ9